
LA BOURSE OLYMPIQUE BROSDA

DRESSAGE

1. Introduction

La Bourse olympique Brosda a été créée en l'honneur de la regrettée Élisabeth Brosda de Gatineau (Québec). Cavalière passionnée et athlète de dressage accomplie, Élisabeth a perdu la vie dans un tragique accident de voiture en septembre 2016. Elle espérait atteindre le niveau Grand Prix et représenter le Canada aux Jeux olympiques de 2024.

Au nom de la famille Brosda, Canada Équestre (CÉ) est honoré de contribuer au soutien du Fonds commémoratif Élisabeth Brosda par l'entremise de la Fondation équestre. Ce programme de financement mis sur pied par CÉ, en partenariat avec la Fondation olympique canadienne, poursuit l'objectif d'inspirer et de soutenir les Canadiens dans la pratique d'activités équestres tout au long de leur vie.

En guise d'hommage durable à sa mémoire, les sommes versées au fonds commémoratif sont affectées à la Bourse olympique Brosda, octroyée annuellement.

Le Fonds commémoratif Élisabeth Brosda accepte les dons en ligne à equestrian.ca/fr/community/get-connected/donate ou par chèque. Si vous payez par chèque, veuillez le libeller à l'ordre de la Fondation olympique canadienne en inscrivant « Fonds commémoratif Élisabeth Brosda » dans l'espace réservé aux notes et le poster à l'adresse suivante : Fondation olympique canadienne, 21, avenue St. Clair E., bureau 900, Toronto (Ontario) M4T 1L9.

2. Objectif

La Bourse olympique Brosda a été créée pour permettre aux athlètes de la relève d'atteindre leur plein potentiel et pour soutenir les efforts des athlètes faisant preuve de la détermination et du talent nécessaires pour représenter le Canada aux Jeux olympiques. Cette bourse servira à financer la compétition internationale, l'équipement, les programmes d'entraînement, de sciences du sport et de formation, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année.

Les lauréats seront de dignes représentants du rêve et de l'objectif qu'Élisabeth partageait avec eux, soit de faire partie de l'Équipe canadienne de dressage aux Jeux olympiques. Ils deviendront par le fait même ambassadeurs de la bourse et seront appelés à promouvoir les valeurs olympiques : l'excellence, le travail d'équipe, le leadership et l'esprit sportif. Pour ce faire, ils prononceront des allocutions, feront des sorties publiques et parleront de leur expérience du sport équestre en public et dans les médias sociaux.

3. Admissibilité

Les athlètes admissibles à la Bourse olympique Brosda répondent aux critères suivants :

- Détenir une licence sportive Platine de Canada Équestre ainsi qu'une affiliation de dressage en règle.

-
- Avoir la citoyenneté canadienne.
 - Faire partie du programme de l'équipe nationale de CÉ (athlète de la brigade nationale ou espoir [*Squads*]).
 - Être encadré par un entraîneur certifié canadien ou un entraîneur étranger équivalent (de préférence un entraîneur possédant la certification haute performance 1).
 - S'engager à s'entraîner et à concourir pour le Canada à l'échelle internationale dans des épreuves du Petit tour, du Tour moyen, U25 ou du Grand tour.
 - Faire équipe avec un cheval de calibre international. Le couple athlète-cheval doit avoir obtenu des résultats lors d'épreuves du Petit tour, du Tour moyen, U25 ou du Grand tour. Le couple doit démontrer un bon potentiel olympique selon les critères du groupe consultatif de CÉ pour la haute performance en dressage.
 - Accepter de devenir ambassadeur de la bourse. Le lauréat sera appelé à prendre parole en public jusqu'à trois occasions — p. ex. prononcer des allocutions, apparaître en public ou s'afficher sur les médias sociaux — afin de promouvoir le sport équestre au Canada. Ces sorties publiques serviront notamment à appuyer les activités de financement de CÉ et de la famille Brosda pour mettre en valeur le Fonds commémoratif Élisabeth Brosda et en garantir la pérennité.
 - Dans l'éventualité où l'athlète est sélectionné pour représenter le Canada aux Jeux olympiques, contribuer aux efforts de la famille Brosda pour raviver et honorer la mémoire d'Élisabeth lors des Jeux.

Seules les candidatures des athlètes pour qui l'octroi de la Bourse Brosda aura des retombées significatives sur leur avancement et qui n'ont pas d'autres moyens pour financer leur préparation seront prises en compte.

Les athlètes qui ont été jugés coupables de dopage ou ceux qui ont fait l'objet d'une sanction pour manquement à l'éthique sportive selon CÉ, la FEI ou la Charte olympique ne sont pas admissibles à la Bourse Brosda.

4. Marche à suivre pour poser sa candidature

Chaque année, les candidatures doivent être reçues avant le **1^{er} janvier**.

Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne :

https://licence.equestrian.ca/dc_bursary/.

Le dossier de candidature doit contenir ce qui suit :

- Rapport du lieu d'entraînement habituel décrivant l'accès aux installations, au soutien et aux concours appropriés;
- Résultats aux concours internationaux des 12 derniers mois, y compris la position actuelle au classement mondial de la FEI;
- Plans annuels d'entraînement et de compétition démontrant une progression adéquate vers les Jeux olympiques;
- Renseignements sur la certification de l'entraîneur personnel;
- Renseignements sur l'équipe de soutien intégré actuelle (massothérapeute, psychologue sportif, physiothérapeute, vétérinaire, maréchal-ferrant, etc.) et l'intégration au programme de l'équipe nationale de CÉ;
- Résultats annuels des évaluations physiques;
- Arguments défendant la capacité du candidat d'atteindre et de dépasser les indicateurs de performance établis par CÉ;



-
- Évaluation des besoins financiers (indiquer les budgets des plans annuels d'entraînement et de compétition);
 - Profil personnel mettant en relief l'expérience de candidat dans les sphères suivantes :
 - Engagement à soutenir le développement des jeunes cavaliers;
 - Prise de parole en public;
 - Leadership et mentorat;
 - Sens de l'initiative;
 - Trois (3) lettres de recommandation, dont deux (2) provenant obligatoirement de titulaires d'une licence sportive de CÉ. La troisième peut provenir d'un membre de la communauté (professeur d'université, entraîneur personnel, commanditaire, organisme caritatif, etc.);
 - Exposé détaillé indiquant la manière dont les fonds seront utilisés pour favoriser le progrès du candidat et son éventuelle sélection dans l'équipe olympique.

5. Sélection

Les candidatures reçues avant le 1^{er} janvier seront évaluées par le comité de sélection. Le comité de sélection est formé des membres suivants :

- Les membres du groupe consultatif de Canada Équestre pour la haute performance en dressage
- Un membre de la famille d'Élisabeth
- Un représentant de la Fondation olympique canadienne.

La sélection des lauréats est fondée sur la qualité du dossier de candidature (exhaustivité, détails et présentation), sur les besoins financiers du candidat et sur le potentiel de l'athlète en tant qu'éventuel membre de l'équipe canadienne aux Jeux olympiques.

6. Engagement de l'athlète

Les lauréats seront des ambassadeurs de la bourse. Ils seront appelés à prendre parole en public jusqu'à trois reprises — p. ex. prononcer des allocutions, apparaître en public ou s'afficher sur les médias sociaux — afin de promouvoir le sport équestre au Canada.

Les lauréats participeront aux activités de financement de CÉ et de la famille Brosda pour mettre en valeur le Fonds commémoratif Élisabeth Brosda et en garantir la pérennité.

Dans l'éventualité où l'athlète est sélectionné pour représenter le Canada aux Jeux olympiques, les lauréats contribueront aux efforts de la famille Brosda pour raviver et honorer la mémoire d'Élisabeth lors des Jeux.